

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 7 juillet 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 juin, 1^{er} et 2 juillet 2015

2015 DGRI 20 Subvention (21 000 euros) à la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme - FIDH (11^{ème}).

M. Patrick KLUGMAN et Mme Hélène BIDARD, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 16 juin 2015 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme, 17 passage de la Main d'Or, 75011 Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick KLUGMAN au nom de la 7^{ème} Commission et Mme Hélène BIDARD au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention d'un montant de 21 000 euros est attribuée à la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme - FIDH, 17 passage de la Main d'Or, 75011 Paris.

Article 2 : La dépense sera imputée sur la ligne VF 07002, chapitre 65, nature 6574, fonction 048 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2015 et suivants, au titre des relations internationales.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO